

PANORAMA DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES • 2016

FIGHE RÉGIONALE CORSE

DÉFINITIONS

L'entreprise agroalimentaire considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 (2008) concerne les « industries alimentaires » et la « fabrication de boissons ». L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus. L'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro SIREN attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80% des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales).

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro SIRET de 14 chiffres.

CHIFFRES-CLÉS

LES IAA EN CORSE EN 2014



207,6

millions d'euros de chiffre d'affaires dont **6,9** réalisés à l'export



957

salariés au 31 décembre 2014



384

établissements



324

entreprises



0,1 %

du chiffre d'affaires des IAA en France



34,3 %

du chiffre d'affaires manufacturier régional



24,1 %

de l'emploi manufacturier régional

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

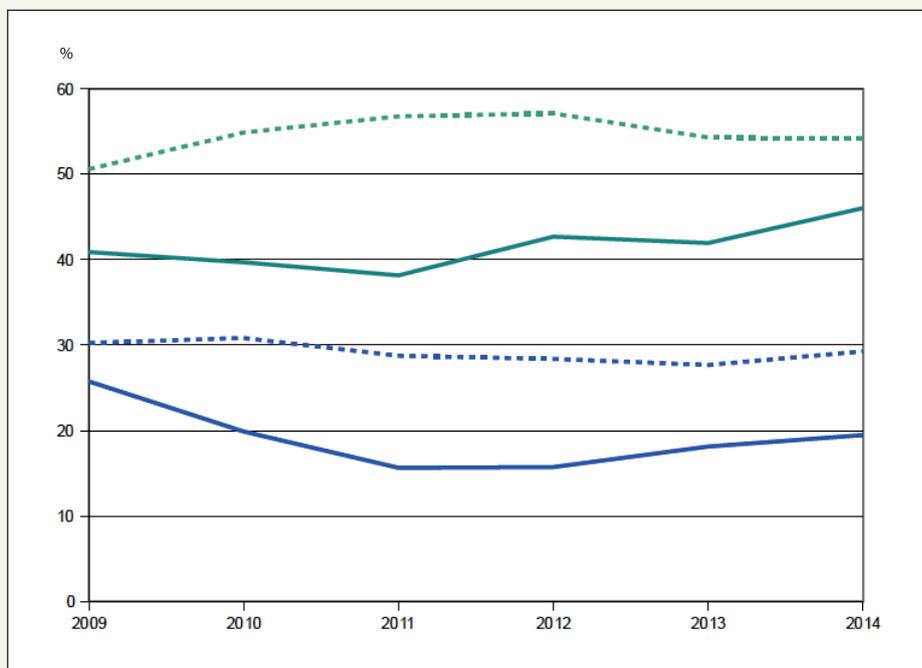
- l'artisanat commercial : 144,4 millions d'euros de CA, 1 295 salariés au 31/12/2014 et 405 établissements
- le commerce de gros : 501,6 millions d'euros de CA, 1 277 salariés au 31/12/2014 et 215 établissements

DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

Le taux de marge des IAA corses est inférieur aux moyennes françaises mais croît depuis 2011

TAUX DE MARGE DE 2009 À 2014

Source : Esane, Clap, Insee - traitements SSP.



Champ : France - Ensemble des unités légales mono et quasi-mono régionales des IAA.

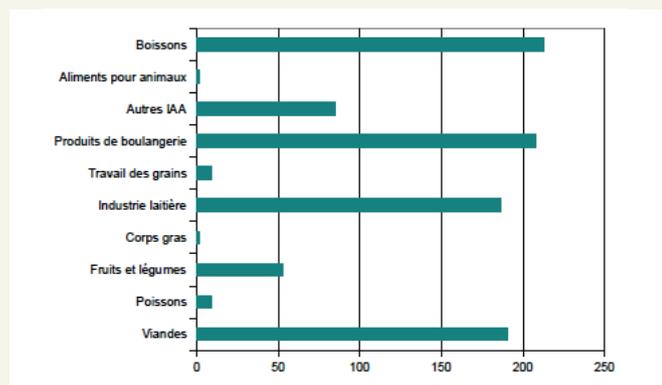
Note : Taux de marge = EBE / VA.

L'EMPLOI DANS LES IAA : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

L'emploi est bien réparti entre 4 secteurs : les boissons, les produits de boulangerie, l'industrie laitière et la viande

EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2014

Source : Clap, Insee - traitements SSP.

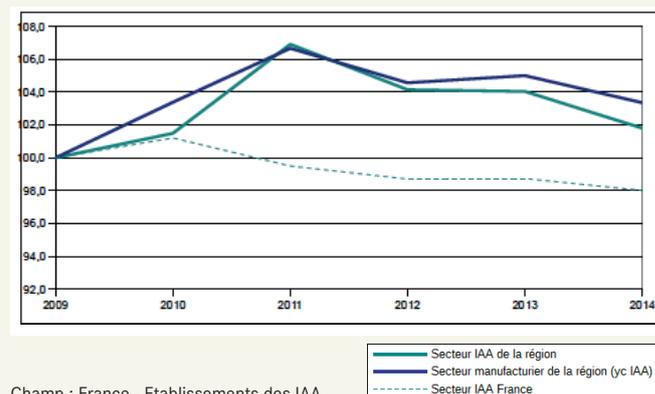


Champ : France - Etablissements des IAA.

L'emploi dans les IAA est en baisse depuis 2011, après avoir connu une forte croissance

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI RÉGIONAL DANS LES IAA (BASE 100 EN 2009)

Source : Clap, Insee - traitements SSP.

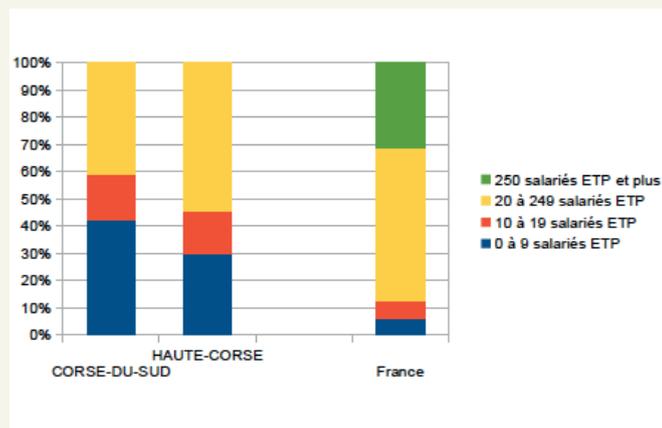


Champ : France - Etablissements des IAA.

Les établissements de moins de 9 salariés sont très présents en Corse

EMPLOI PAR DÉPARTEMENT ET PAR TRANCHE DE TAILLE EN 2014

Source : Clap, Insee - traitements SSP.



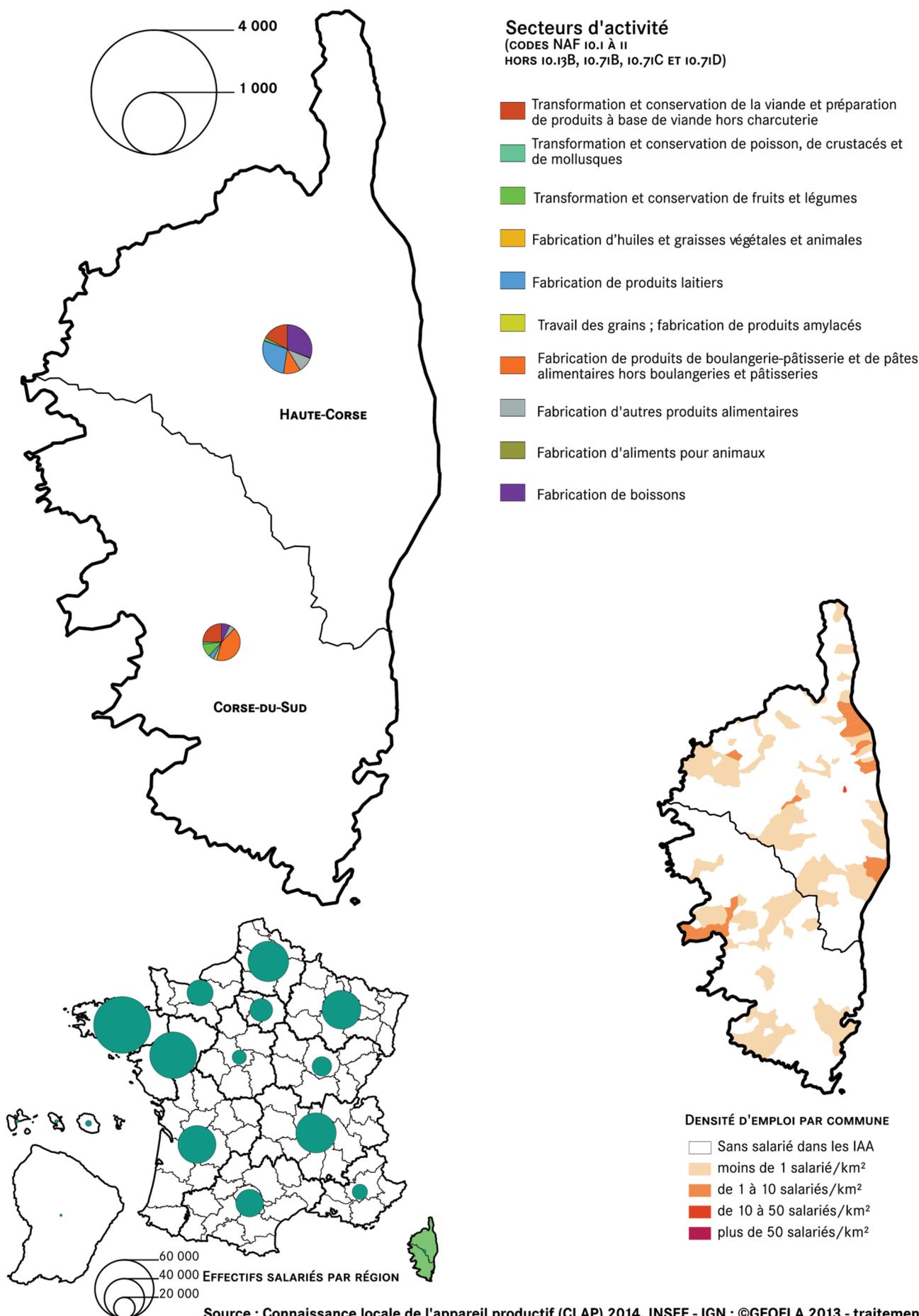
Source : Clap, Insee - traitements SSP.
Champ : France - Etablissements des IAA.

DÉPARTEMENT	EFFECTIF SALARIÉ	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
Corse-du-Sud	340	138
Haute-Corse	617	246

Source : Clap, Insee - traitements SSP.
Champ : France - Etablissements des IAA.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE

EFFECTIFS SALARIÉS DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2014



ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

Le secteur de l'industrie agroalimentaire représente le 1^{er} secteur industriel de l'île de par le nombre d'entreprises et porte l'image de la Corse à l'étranger et sur le continent. Il porte de multiples enjeux au croisement des politiques publiques pour le développement de l'agriculture et des territoires, de l'emploi et du tourisme.

L'insularité implique de faire face à des problématiques spécifiques dont notamment les surcoûts liés au transport, tant pour l'approvisionnement que pour les expéditions. Ce sujet est notamment évoqué dans un rapport daté de 2015 du président du Conseil exécutif de Corse qui fait état de la décision de revoir le dispositif de soutien aux échanges économiques aux entreprises de Corse dont elles ont pu bénéficier jusqu'en 2014.

La Corse se caractérise par le nombre de produits étant reconnus par un signe officiel de la qualité et de l'origine. En 2014, cinq nouvelles reconnaissances sont venues enrichir la gamme des produits bénéficiant d'une garantie officielle : AOP pour la Coppa de Corse, le Jambon sec de Corse et le Lonzo de Corse, IGP pour la noisette de Cervione et le Pomelo de Corse et label rouge pour la Clémentine. Argument commercial fort pour la vente des produits et l'approvisionnement local des industries du secteur agroalimentaire, en produits identitaires de qualité, toutes les démarches en cours n'ont pas encore abouti (pour exemple Kiwi) mais l'expérience acquise est un atout pour l'ensemble des projets déposés ou à l'étude.

L'Association de développement économique de Corse (ADEC), pour le compte de la Collectivité territoriale de Corse (CTC), a lancé une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une marque territoriale partagée. Différentes initiatives ont été engagées, certaines ont abouti, d'autres sont en cours, dont notamment la marque territoriale "*Corsica Made*", propriété de la CTC officiellement, présentée à la presse le 21 mai 2015, avec comme premières filières identifiées pour les travaux, la confiserie et la chocolaterie-biscuiterie pour le secteur de l'agroalimentaire.

Alors que le développement de l'agroalimentaire est un enjeu stratégique majeur, la déclinaison du contrat de filière en plan d'action régional prend toute son importance à l'heure de la rédaction du projet de plan stratégique de l'État en Corse.

Différents leviers financiers directs sont mobilisables pour le développement de la filière agroalimentaire, dont le plan d'avenir ou encore le programme exceptionnel d'investissements, deux plans spécifiques à la Corse. Le programme d'investissements d'avenir (projets agricoles et agroalimentaires d'avenir) n'a pas été jusqu'ici mobilisé.

Les filières agricoles corses bénéficient depuis 2005 de plans de soutien. Le plan d'avenir, couvre la période 2015-2018. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration des filières, notamment animales, tant en volume qu'en valeur des productions. Il accompagne les stratégies des filières végétales en termes de diversité et de qualité des produits en soutenant l'expérimentation, la recherche et les démarches vers des signes officiels de qualité. Le plan d'avenir est doté d'une enveloppe annuelle de 7M€ répartis à parts égales entre FranceAgriMer et la CTC (Office de développement agricole et rural de Corse).

Le programme exceptionnel d'investissements destiné à rattraper le retard structurel a permis d'accompagner l'adaptation et la modernisation des outils d'abattage dans le cadre du schéma régional des abattoirs. L'enveloppe d'investissements éligibles fixée à 16M€ pour la période 2002-2016 pourra continuer à être mobilisée pendant deux ans. La loi NOTRe prolonge la période de programmation à 2018. Un avenant à la convention en cours doit être adopté. L'interprofession laitière ovine et caprine de Corse (ILOCC) porte un projet d'abattoirs "petits ruminants" (abattage, découpe, stockage et transformation pour la mise en marché). Ce projet peut être rapproché de la démarche IGP « Agneau de lait de Corse – *Agnellu di Corsica* » associée à un projet de label rouge « Viande fraîche d'agneau de

lait » porté par l'Association régionale des éleveurs ovins de la Corse (AREO).

Le second programme de développement rural de la Corse (PDRC) adopté le 6 octobre 2015 pour la période 2014-2020 dispose de la sous mesure 4.2 relative aux investissements en faveur de la transformation et la commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires. Parmi les objectifs, il convient de citer le développement des industries agroalimentaires, le renforcement de l'ancrage territorial des filières agroalimentaires et l'émergence des circuits courts, le développement de circuits de proximité en direction de la population locale ou touristique, ou des marchés continentaux.

Dans un tout autre domaine, il est important de souligner l'action collective portée par la chambre des métiers et de l'artisanat de Corse et la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse en 2014 et 2015. Elles ont proposé un programme aux PME / TPE agroalimentaires de Haute-Corse axé sur l'emballage, dans l'ensemble de ses composantes. Les diagnostics réalisés par ISARA-Lyon ont permis de déterminer des préconisations individuelles pour huit entreprises et d'élaborer des préconisations collectives. Cette démarche qui vise à développer la compétitivité mérite d'être étendue. La réflexion doit se poursuivre en association avec l'agence de développement économique de la Corse (ADEC), et l'intervention de crédits complémentaires au titre du DINAI (dispositif national d'aides à l'investissement immatériel pour les entreprises agroalimentaires) ex FRAIL en ce qui concerne la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt. Enfin, et concernant la filière fruits et légumes, une charte interprofessionnelle entre producteurs et distributeurs a été signée le 29 juin 2016 en Haute-Corse. L'un des objectifs est d'offrir aux producteurs insulaires des opportunités de valorisation de la qualité de leurs produits.

LES SITES PROFESSIONNELS

- Syndicat des professionnels de la transformation de Corse
C/o Biscuiterie d'Afa Lieu - dit Chioso Vecchio - Route d'Afa
20167 APPIETO
Tél : 04.95.21.93.89
- Coop de France Corse
frca-corse@wanadoo.fr
www.frcacorse.com

OBSERVATOIRES

- Banque de France
www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/conjoncture-et-croissance/publications-regionales/publications/corse.html
- Observatoire économique régional
www.corse-competences.fr/Observatoire-Economique-Regional_a3448.html

STATISTIQUES

- Web : www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=insee-activites/action-region/corse.htm

Coordonnées de la DRAAF

DRAAF Le Solférino
8 Cours napoléon - CS 10 302
20 704 Ajaccio Cédex 9
draaf-corse@agriculture.gouv.fr
<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr>
DIRECCTE
corse.direccte.gouv.fr